



REVUE RÉGLEMENTAIRE ET LEGISLATIVE SUR LA SÉCURITÉ DES ACTES AVEC EFFRACTION CUTANÉE POUR RÉDUIRE LE RISQUE DE TRANSMISSION DES HEPATITES VIRALES ET DU VIH

TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL

Activité n°13099

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Maroc est situé parmi les pays à moyenne endémicité pour les virus des hépatites virales B (HVB) et HVC. Selon les données de l'enquête nationale de séroprévalence des hépatites virales (ENSP HV) menée par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale en 2019, la prévalence de l'HVB et l'HVC étaient respectivement de 0,7% et 0,5%. En revanche, ces prévalences atteignaient 1% chez les adultes âgés de plus de 40 ans. Il en ressort également de cette enquête que les facteurs de risque liés à une prévalence élevée des HV étaient entre autres représentés par les antécédents de soins dentaires médicalisés et/ou non médicalisés, saignées traditionnelles, clients des barbiers, et exposition aux autres pratiques à risque avec effraction cutanée.

Le Maroc est engagé pour atteindre les Objectifs de Développement Durable qui visent l'élimination des HV en tant que problème de santé publique à l'horizon 2030. Dans ce cadre, le Plan Stratégique National Intégré de lutte contre le sida, les IST et les HV 2024-2030 a pour objectifs de réduire la mortalité liée aux HV de 60% et réduire les nouvelles infections par les HV de 65% d'ici 2030.

La prévention de transmission du VIH et des HV constitue un véritable défi en santé publique en raison de la multitude des voies de transmission de ces virus et la grande variabilité des populations à risque et exposée. Les actes médicaux ou non médicaux avec effraction cutanée et non sécurisés représentent un risque majeur de transmission des HV et VIH. Assurer la sécurité de ces actes avec effraction cutanée est primordial pour la réduction du risque, les mesures de prévention doivent ainsi être renforcées et la sensibilisation sur les risques de transmission doit être maintenue.

Dans ce sens, la Direction de l'Épidémiologie et de Lutte contre les Maladies (DELM) avec l'appui du Fonds mondial procède au recrutement d'un expert national, pour l'élaboration d'une revue réglementaire et législative sur la sécurité des actes avec effractions cutanées pour réduire les risques de transmission des HV et du VIH.

II. OBJECTIFS

1. Objectif général

Améliorer les connaissances sur la sécurité des pratiques à risque avec effraction cutanée pour réduire les risques de transmission des HV et du VIH.

2. Objectif spécifique de la consultation

- Etablir une revue réglementaire et législative sur la sécurité des actes avec effractions cutanées au Maroc
- Identifier les mesures complémentaires et les recommandations pour renforcer le contexte réglementaire visant à lutter contre ces pratiques à risque

III. DESCRIPTION DE LA MISSION

Tout au long de cette mission, le consultant devra travailler de manière étroite avec l'équipe de la DELM (DMT, DMNT, service MST Sida, DMNT, SSM, SST, UGFM), DHSA, comité technique de prise en charge des HV et du VIH, ONUSIDA et OMS pour mener les activités suivantes :

- Faire une revue documentaire sur la sécurité des actes avec effraction cutanée dans des pays similaires et son apport dans la réduction des risques de transmission des HV et du VIH
- Effectuer des entretiens et des focus groups avec les acteurs clés, les acteurs associatifs, ainsi que d'autres profils identifiés
- Conduire une revue de l'arsenal réglementaire et législatif global au Maroc sur la sécurité des actes avec effraction cutanée et une analyse approfondie de la documentation disponible
- Identifier les lacunes dans les pratiques actuelles et proposer des améliorations et des recommandations pour la sécurité des actes avec effraction cutanée
- Présenter les éléments de la revue lors d'un atelier de validation regroupant les différentes parties prenantes
- Intégrer les remarques et commentaires issus de l'atelier de validation et produire la version finale de la revue comportant les recommandations pour renforcer la sécurité des actes avec effraction cutanée.

IV. LIVRABLES

1. Note méthodologique finalisée avec planning ;
2. Version draft de la revue ;
3. Version finale de la revue incluant les recommandations pour améliorer la sécurité des actes avec effraction cutanée.

V. CALENDRIER DE LA CONSULTATION

Cette consultation est prévue entre mai et novembre 2025 pour une durée de 15 jours répartis à titre indicatif comme suit :

Activités	Nombre de jours
Revue documentaire	3
Entretiens / Focus Groups	3
Synthèse du draft de la revue	6
Animation de l'atelier de validation de la revue	1
Production de la version finale de la revue incluant les recommandations	2
Total	15 jours

VI. QUALIFICATION DU (DE LA) CONSULTANT(E)

- Maitrise du contexte réglementaire et législatif du Maroc
- Bonne connaissance du système de santé Marocain
- Bonne connaissance du programme national de lutte contre le sida, les IST et les HV
- Maitrise des langues Arabe et Française
- Grande capacité de rédaction, de communication et de synthèse.

VII. MODALITES DE CONTRACTUALISATION

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention 2024-2026.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques-Prestataires résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-Prestataires résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le Prestataire.

VIII. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 21 Mai 2025 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : programmesida@gmail.com et f.gomri@programmefondsmondial.ma, en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Revue réglementaire et législative sur la sécurité des actes avec effraction cutanée pour réduire le risque de transmission des hépatites virales et du VIH.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière comprenant :
 - Le taux journalier en dirham (MAD).
 - Tout autre frais lié à la réalisation de la consultation.